Les stratégies et plans d'action pour la conservation de la diversité biologique : un défi culturel et scientifique

Robert Kasisi et Peter Jacobs

Résumé

La ratification de la Convention sur la diversité biologique engage les parties contractantes, dans son article six, à mettre en œuvre les mesures générales qui préconisent l'élaboration des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Une décennie après la Conférence de Rio en 1992, à partir d'un bilan critique relatif au chemin parcouru dans le processus d'élaboration des stratégies, des plans d'action ou des programmes de biodiversité par certains pays africains, les auteurs proposent des axes de réflexion devant guider la planification de la conservation de la biodiversité.

Après un survol de la genèse de l'émergence du concept de conservation de la biodiversité, les auteurs abordent la question de l'ambiguïté liée à l'utilisation actuelle des vocables : conservation, préservation et protection. Dans cette partie, le débat tourne autour de la signification de ce concept dont l'origine remonte à l'univers culturel et conjoncturel. La suite de l'article réfère aux approches utilisées dans les processus de formulation des stratégies et plans d'action de biodiversité. Il y est démontré en quoi ces différentes approches présentent certains atouts et limites. Ils y est également proposé une démarche devant permettre une participation effective de tous les acteurs concernés.

Introduction.

À l'aube du 21ème siècle, et au regard des efforts déployés par la plupart d'acteurs intéressés par la conservation de la diversité biologique notamment à travers l'exercice d'élaboration des stratégies nationales et plans d'actions de biodiversité, il s'impose la nécessité de dresser un bilan critique relatif au chemin parcouru depuis la Conférence de Rio en 1992 et de proposer des axes de réflexion devant guider la planification de la conservation de la biodiversité.

Depuis plusieurs années, il a été observé chez les praticiens de la conservation de la biodiversité ainsi que dans les agences d'aide, un certain enthousiasme par rapport à la protection du patrimoine naturel mondial dont la concrétisation se traduit par la mise en application des recommandations de Rio, du Protocole de Montréal, de RAMSAR une convention relative aux zones humides, de la CITES concernant les espèces menacées, de la convention sur la désertification et tant d'autres.

Ce constat constitue indubitablement un signe d'intérêt et d'engagement de la part des pays signataires à conserver le patrimoine naturel de la planète terre.

Pour ce qui concerne spécifiquement les ressources biologiques, la plupart des pays de la planète ont ratifié la Convention sur la Diversité Biologique reconnaissant par là même l'importance universelle de la diversité biologique ainsi que sa valeur inestimable pour les générations présentes et futures. Au moment de ratifier cette Convention, les pays ont pris l'engagement d'adopter des mesures nécessaires pour sauvegarder et protéger la diversité du matériel génétique, des espèces, des habitats et des écosystèmes qui composent la planète. Les termes de la Convention ayant préséance sur la législation nationale des pays, la loi et la réglementation doivent s'adapter aux prescriptions de la dite convention (UNEP / CBD, 1994).

Pourtant, les objectifs de ces efforts et engagements consentis par la majorité des acteurs seront difficilement atteints tant la compréhension du concept de conservation de biodiversité varie selon la signification qu'on veut lui attribuer. Au-delà de l'ambiguïté liée à la sémantique, cette question relève également et peut-être profondément de l'univers culturel. Le succès des stratégies et plans d'action en faveur de la diversité biologique dépendra donc de notre capacité à intégrer ces paradigmes culturels et scientifiques.

Historique

La première Stratégie Mondiale de la Conservation élaborée par l'UICN, le PNUE et le WWF en 1980 avait déjà donné le ton en ce qui a trait à la définition du concept de conservation. Ce document, de par son contenu, devint la référence en matières d'intervention dans le domaine de gestion des ressources biologiques. Le vocable conservation est défini dans le document "comme la gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère de manière que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux aspirations aux besoins et aux aspirations des générations futures. La conservation est donc une notion positive, comprenant la préservation, le maintien, l'utilisation durable, la restauration et l'amélioration de l'environnement naturel." (UICN, PNUE et WWF, 1980). Cette notion ainsi précisée, postule clairement qu'il n'existe pas d'antinomie entre la conservation et le développement, bien au contraire les deux étant étroitement liés.

Bien que la Stratégie Mondiale de la Conservation (UICN, PNUE et WWF, 1980) a déjà proposé trois objectifs et une première vision du développement viable, le souci de simplifier le message et même la réflexion avait été critiqué. Les questions liées à la forte croissance démographique dans certaines régions du globe, celles référant aux disparités sur le plan économique et aux modes d'urbanisation, également celles soulevant le besoin impératif d'intégrer les femmes comme actrices à part entière dans le processus de protection et d'utilisation des ressources naturelles n'avaient pas été suffisamment abordées. Par ailleurs, cette stratégie présente la culture de la sciences sous un aspect universellement dominant et les systèmes de valeurs n'y sont pas traités de façon explicite.

La Rapport Brundtland, en 1987 a magistralement abordé les questions de l'urbanisme, des armements et plusieurs autres aspects qui n'ont pas été développés dans la Stratégie Mondiale de la Conservation. Bien qu'allant plus loin au niveau des analyses et de la synergie entre plusieurs domaines et secteurs ayant une incidence sur la gestion de l'environnement, le Rapport Brundtland va lui aussi rater l'occasion de souligner l'impératif et le comment de la culture en tant qu'élément moteur de protection et d'utilisation durable des ressources naturelles (Jacobs et Sadler, 1995).

Enfin, la Conférence de Rio de Janeiro en 1992 a donné le ton, en stimulant la prise en compte des aspirations et positions des peuples autochtones, de la société civile, des organisations non gouvernementales (Pimbert, 1997). Mais là encore, le processus d'aborder d'une manière holistique la conservation de la diversité biologique, les grands thèmes abordés dans une perspective globale ayant finalement amoindri la réflexion sur la place et l'importance du local. Tout ce qui concerne le passé, c'est à dire l'histoire, même si cette dernière explique en partie les attitudes actuelles et futures de l'être humain n'a pas bénéficié de la même attention que l'avenir. Les connaissances scientifiques considérées jusqu'ici comme génératrices des solutions technologiques ont été portées sur un piédestal reléguant ainsi aux oubliettes le savoir traditionnel et local.

A la lumière de ce qui précède, il se dégage une séquence enchaînant trois étapes distinctes relatives à la maturation du concept de conservation de la diversité biologique. Dans une première étape, celle qui coïncide avec l'élaboration de la Stratégie Mondiale de la Conservation (1980), se dégagent des objectifs principaux de la conservation des ressources vivantes, à savoir :

- Maintenir les processus écologiques essentiels et les systèmes entretenant la vie;
- Préserver la diversité génétique;
- Veiller à l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

La deuxième étape relative au Rapport Brundtland, tout en retenant les principes énoncés dans la Stratégie Mondiale de la Conservation développe davantage les grands enjeux socio-économiques liés à la gestion de l'environnement. A cet égard, prenant l'exemple notamment celui du Canada, un rapport contenant les préoccupations relatives à la gestion de l'environnement avait été présenté au Comité Spécial Conjoint sur le rapatriement de la Constitution (Jacobs, 1981). Un des paragraphes de ce rapport mentionnait :

"The brief argues that we have spent the past 300 years mining rather than husbanding our resources. The wise management and prudent use of our natural resources are critical to the delivery of social and economic justice to Canadians of the current and future generations".

Cette étape insiste beaucoup sur la valeur économique des ressources naturelles ainsi que sur les relations commerciales entre les États. Bien que reconnaissant que les raisons économiques ne sont pas les seules à justifier la conservation des espèces, la culture y est présentée avec un "c" minuscule.

Enfin, la troisième étape coïncidant avec le Sommet de la Terre et débouchant sur l'avènement de la Convention sur la Diversité Biologique, aura démontré qu'un pas de géant avait été effectué en ce qui a trait à l'amélioration du concept et des processus de conservation des ressources naturelles vivantes. Trois objectifs principaux seront

énoncés par la Convention sur la Diversité Biologique. Les deux premiers objectifs de la Convention étant la conservation de la diversité biologique; et l'utilisation durable de ses éléments, ils reprennent et synthétisent les trois objectifs de la Stratégie Mondiale de la Conservation. Ici, toutefois, l'introduction d'un troisième objectif qui est celui du partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques marque un tournant décisif en ce sens qu'elle annonce un réajustement des relations entre les différentes parties impliquées dans la gestion des ressources biologiques.

Ces relations se situent à tous les niveaux, commençant par les rapports entre individus, groupes d'individus, groupes d'intérêt, corporations, États etc. Par ailleurs, des articles de la Convention précisent les modalités d'application de la Convention au regard de ses trois objectifs principaux (Pimbert, 1997).

Toutefois, la place des systèmes de valeurs et des différentes perceptions dans le processus de conservation des ressources biologiques, le rapport de force voire même la complémentarité entre le savoir traditionnel et local et les connaissances scientifiques classiques n'ont pas été jusqu'à présent suffisamment abordés. Il en est de même de la nécessaire harmonisation des rapports entre le global et le local entraînant ainsi les questions sur la reconnaissance de la propriété intellectuelle, sur celle de la participation effective de toutes les parties prenantes aux processus de gestion des ressources biologiques ainsi que sur la souveraineté des États. C'est également sur ce tableau de fond qu'il faut, à ce stade-ci aborder la question de l'amélioration et de la mise en œuvre du concept de la conservation de la diversité biologique.

La protection, la conservation ou la préservation : une question sémantique ou culturelle?

Plusieurs auteurs (Jacobs, 1981; Jacobs et Munro, 1986; Saunier et Meganck, 1995; McNeelly et al., 1990) se sont inspirés du sens donné au concept de conservation dans la Stratégie Mondiale de la Conservation (UICN, PNUE et WWF, 1980) lorsqu'ils ont abordé les questions de gestion des ressources naturelles. Également, les praticiens se sont rapidement appropriés de ce concept dans l'identification et l'exécution des activités de gestion des ressources naturelles. Pourtant, vite aussi, dans plusieurs pays d'Afrique francophone, l'interprétation de cette notion pervertira radicalement son sens premier au point d'accoucher de situations aux conséquences désastreuses non prévisibles pour l'avenir de la biodiversité elle-même. A telle enseigne qu'on entend souvent dans les ateliers de planification des stratégies et plans d'action de conservation de biodiversité l'expression consacrée chère aux agents de la gestion de la faune "conservation stricte de la biodiversité"? N'est-ce pas là, associer le vocable conservation à celui de protection? Et lorsqu'un document légal entretient cette ambiguïté, tels la stratégie nationale et le plan d'action de biodiversité, le statut de certaines espèces, habitats et écosystèmes notamment ceux présentant des enjeux socio-économiques importants devient lui aussi confus. L'imbroglio y trouve son compte! On peut alors être tenté d'utiliser l'un ou l'autre vocable selon la conjoncture et surtout tenant compte de ses propres intérêts tout en sachant qu'il y aura une grande marge de manœuvre dans l'interprétation des textes légaux élaborés sur la base de cette ambiguïté.

Chauvet et al.(1993) ont su bien posé la question du sens exact à donner au vocable conservation, protection ou préservation de la biodiversité. A juste titre, ils ont proposé une des réponses qui traduit cette fois la dualité des perceptions selon qu'on conçoit la gestion des ressources naturelles sur base du modèle anglo-saxon ou latin. Pour Chauvet (1993), qui s'inscrit dans le courant latin, la question n'est pas de pure forme. Ces mots quasi synonymes en apparence induisent des stratégies de gestion très différentes suivant les langues, les pays et les groupes qui l'emploient, et nous arrivent chargées d'histoire. Ils suggèrent que la traduction de la définition du concept de conservation de la biodiversité proposée par l'UICN, le PNUE et le WWF en 1980 constitue une traduction décalquée de l'anglais et que le francophone reste perplexe devant la notion d'amélioration (en anglais : *enhancement*), mais surtout ne comprend pas bien ce que vient faire l'utilisation, fût – elle durable. Selon eux, lorsqu'on assigne un objectif de conservation à un territoire, il est implicite que cela exclut un objectif de production. Enfin, la version française de la Stratégie Mondiale de Biodiversité (1994) souligne le flou de cette notion en suggérant qu'elle reste controversée et repose sur une opposition entre conservation et préservation, difficile à rendre en français.

C'est justement sur le point relatif aux impératifs de conservation où on a implicitement oublié de préciser au départ ce que c'est la conservation. La notion même de conservation aurait dû être précisée au départ avant d'identifier ses impératifs. Et comment subordonner des impératifs à une notion qui reste floue? Et même dans les textes de la Convention sur la Diversité Biologique, l'article 2 relatif à l'emploi des termes reste muet sur la définition du vocable conservation. Comme si ce n'était pas suffisant, seules la conservation ex situ et in situ y sont défi-

nies et comment? "La conservation c'est… la conservation des écosystèmes". Aurait-il fallu, ici, expliciter la notion de conservation au lieu d'en donner l'explication par une tautologie?

La confusion n'est pas le fait exclusif des francophones à ce chapitre. Aux États-Unis, le mot préservation est synonyme de protection intégrale. Par contre, la conservation réfère à l'utilisation durable des ressources biologiques (Chauvet et Olivier, 1993). Comment alors dans ce cas-ci comprendre la notion de conservation d'un écosystème, lorsqu'elle intègre à la fois la protection intégrale de cet écosystème et son utilisation durable? Somme toute, on constate que le mot *préservation* n'est guère utilisé en français. Pour la plupart de francophones d'Afrique, par exemple, la conservation est synonyme de protection. Les rapports d'atelier de planification de la plusieurs pays francophones d'Afrique en sont la preuve (Kasisi, 1998; 1999a; 1999b; 2000).

Enfin, comment peut-on se permettre d'oublier qu'il existe dans certains pays une réticence quant à l'utilisation du vocable protection. Ceci a été souligné dans un des chapitres du livre de Gome (1999) sur la Côte d'Ivoire. On peut en effet y lire :

"*…le terme protection a une forte connotation péjorative surtout en ce qui concerne notre pays où la création des forêts classées et autres aires protégées a été le fait des colonisateurs qui, par souci de 'protection' de la biodiversité avaient marginalisé les autochtones en utilisant des méthodes souvent inhumaines ayant marqué, à jamais, la mémoire collective des populations locales.*"

La volonté mondiale de "préserver" et "conserver" les ressources naturelles en garantissant de cette façon son utilisation durable a été concrétisée avec l'avènement de la Convention sur la Diversité Biologique sortie de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement réalisée à Rio de Janeiro, au Brésil en 1992 (SEPA, 1999).

Les objectifs de la convention sont énoncés dans le premier article. Il s'agit de: la conservation de la diversité biologique; l'utilisation durable de ces éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Nous avons démontré dans les paragraphes précédents l'ambiguïté sémantique liée à la notion même conservation. De la définition originelle de conservation (UICN, PNUE et WWF, 1980), l'article premier de la convention introduit une ambiguïté en faisant la différence entre la conservation et l'utilisation durable. L'article "suggère" implicitement que conservation est synonyme de protection ? de préservation?

Par ailleurs, la biodiversité telle qu'énoncée dans la Convention est-elle un objet à conserver ou un processus à gérer? S'agit-il d'une préoccupation à caractère scientifique ou d'un défi à caractère culturel? Autrement dit, un objet scientifique à conserver ou bien un processus à comprendre et à gérer selon la culture ou peut-être les deux?

La conservation de la biodiversité pose un défi de convergence entre la science et la culture. La première s'appuie sur des expériences dont les résultats se traduisent souvent par une réponse technique devant amener une solution technique aux problèmes identifiés dans la gestion des ressources biologiques à travers une grille d'analyse cartésienne. La culture, quant à elle, fait appel à des stratégies de gestion plus nuancées s'éloignant de l'absolu que sont la conservation ou le développement. Une grande majorité des stratégies et plans d'action de la biodiversité de l'Afrique francophone (Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Tchad) a été élaborée dans des ateliers nationaux et régionaux à partir des techniques de planification, elles-mêmes, inspirées des méthodes de planification de projet par objectifs.

Quant à la culture, à l'exemple des forêts sacrées qui sont considérées comme des patrimoines écologiques vitaux en Côte d'Ivoire, leur survie se justifie en grande partie par le fait qu'elles constituent des repères de sécurisation sociale (harmonie avec les dieux et les génies des lieux, règlement de litiges fonciers, consolidation de l'autorité politique liée souvent à l'autochtone, l'harmonie avec les ancêtres disparus, mais veillant sur les vivants, selon la cosmogonie négro-africaine) (Gome, 1999).

La formulation des stratégies et plans d'action de conservation de biodiversité : un processus participatif piégé

Tout pays ayant signé la Convention sur la Diversité Biologique est appelé "Partie contractante". Chaque partie contractante en relation avec ses spécificités et ses capacités doit développer une stratégie nationale, un plan ou programme pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et / ou les adapter (inter relier) aux stratégies, plans, programmes existants dans le pays. Ces pays doivent également intégrer le plus possible, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans, les programmes et les politiques sectoriels.

Trois outils de planification de la biodiversité ont été mis au point et définis dans le lexique des termes et pratiques de la Convention et des résolutions associées. Ces outils doivent être utilisés de manière participative, adaptative et cyclique (UICN, PNUE et WRI, 1995).

L'étude nationale est une évaluation qui a pour but de recueillir de l'information sur la situation et les tendances des espèces, des ressources génétiques, des habitats et des paysages du pays, sur les mécanismes de conservation et d'exploitation existants ainsi que sur les coûts et avantages monétaires et non monétaires (UICN, PNUE et WRI, 1995).

La stratégie nationale analyse les données et informations descriptives contenues dans l'étude nationale tout en établissant des objectifs et buts potentiels. Elle détermine les lacunes qui existent entre la réalité et les aspirations telles qu'elles sont exprimées dans les objectifs, les difficultés et les possibilités de réaliser ces objectifs, les impacts des diverses options sur l'environnement et les répercussions sur les ressources humaines, institutionnelles et financières du pays ainsi que sur son infrastructure en matière de coopération internationale (UICN, PNUE et WRI, 1995).

Le plan d'action réfère à un tableau qui détermine les organisations et groupes publics et privés qui mettront en œuvre les activités précisées dans la stratégie, les endroits ou les régions où elles seront mises en œuvre, les moyens et les ressources (main-d'œuvre, institutions, équipements et fonds) qui seront utilisés, et établir un calendrier (UICN, PNUE et WRI, 1995).

Tant sur le plan international qu'au niveau national, la participation du public ou "participation des citoyens" aux décisions qui les affectent est devenue incontournable. La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) constatait dans son rapport l'importance d'une plus grande participation du public aux décisions qui peuvent avoir des effets sur l'environnement et la nécessité, pour ce faire, de renforcer la démocratie locale (Vincent, 1994). La Convention sur la Diversité Biologique, quant à elle souligne la nécessité d'adopter une approche participative dans toutes les étapes de la gestion de la biodiversité. Ceci concerne également les phases de planification.

Le principe de processus participatif au cours des principales étapes de la planification de la stratégie et du plan d'actions de la biodiversité dans la plupart des pays d'Afrique francophone n'a été qu'un mythe.

Au stade de l'étude nationale, en Côte d'Ivoire, au Gabon, en Guinée, au Mali et au Tchad, toutes les informations ont été recueillies par les chercheurs scientifiques qui ont fait une compilation des données scientifiques sur la biodiversité. Et c'est sur la base de ces données qu'une première ébauche de la stratégie a été élaborée. On peut facilement comprendre pourquoi les paysans et même d'autres citoyens ont manifesté peu d'intérêt au processus.

Pourtant, il est devenu inadmissible aujourd'hui, de faire la description d'un environnement et l'analyse de ses transformations en ignorant les savoirs des populations qui y vivent. Pour la simple raison que ces populations détiennent des connaissances que ne possèdent pas les scientifiques. Ces connaissances sont plus globales mais parfois plus précises, organisées selon des principes différents, basées sur plusieurs dizaines d'années, et parfois des siècles d'observations, de comparaisons, d'essais et d'erreurs. Bien que la science occidentale et ceux qui la pratiquent restent souvent hermétiques aux résultats issus d'autres modes cognitifs, un intérêt pour les savoirs dits "traditionnels" est perceptible chez certains scientifiques, qu'ils soient botanistes, zoologues, entomologistes ou autres. Il s'explique tant par les preuves fournies par ces savoirs que par la conscience, au sein du monde occidental, des limites d'une science qui, par ailleurs, ne cesse de s'affiner (Mailhot, 1994). Par ailleurs, le savoir traditionnel et local constituent, bien des fois, les meilleurs instruments porteurs de la réalité sur la situation de la biodiversité sur le terrain. Ces types de savoir en plus de donner des informations pertinentes sur les aspects écologiques, économiques et socioculturels de la biodiversité, ils fournissent également des informations à caractère intrinsèque. L'objet, au sens du savoir traditionnel a une signification multiple. Il incarne à la fois, une valeur matérielle, une valeur symbolique (totem), une valeur culturelle (objet d'art), une valeur économique et aussi une valeur écologique (rôle dans la pyramide écologique). Ces savoirs ont été ignorés dès le début de l'exercice, c'est à dire lors des études nationales. La raison fondamentale du mépris affiché du savoir traditionnel et local par l'élite réside probablement au niveau de la perception qu'elle se fait de ce concept même. Perception basée sur le fait que ce qui vient de l'occident est toujours porteur d'objectivité.

L'étape de la formulation de la stratégie propose des mesures et des investissements pour répondre aux objectifs et attribue un ordre de priorité à chacune des mesures. Ici également, lorsqu'on analyse seulement les données et informations des experts scientifiques en ignorant le savoir local et le savoir traditionnel et qu'on détermine les lacunes en fonction de ces seules données, les axes stratégiques qui seront définis le seront sur une base erronée. Le savoir local et traditionnel apparaissent ici comme éléments devant contribuer aux programmes de sensibilisation du public pour rappeler d'une manière folklorique que les ancêtres "respectaient" l'environnement. Et donc, pour l'élaboration d'un meilleur programme de sensibi-

lisation, on identifie entre autres comme problème important, la rétention des savoirs traditionnels par les paysans. On oublie la suspicion générée par leur marginalisation au cours du processus lorsqu'on sait que les enjeux de la propriété intellectuelle sont énormes et que les mécanismes devant assurer le droit à cette propriété intellectuelle ne sont pas suffisamment ou pas du tout assurés dans les pays en développement.

Par ailleurs, comment peut-on parler de processus pleinement participatif lorsqu'on constate que, dans la plupart des ateliers de planification tenus dans les pays d'Afrique francophone ainsi que dans les différents comités de planification, la représentativité des femmes n'a jamais dépassé les 20 %. Ces données proviennent du dépouillement des listes des participants aux différents ateliers de planification des stratégies de biodiversité ainsi que des rapports relatifs aux comités de planification (Kasisi, 1998; 1999a; 1999b; 2000. République Centrafricaine, 2000. République de Côte d'Ivoire, 1999. UNBIO, 1998). On sait pourtant que les femmes s'occupent de presque 90% des activités liées à la gestion des ressources naturelles en milieu rural!

Enfin, qui plus est, toutes les parties prenantes n'ont pas été associées à toutes les étapes du processus c'est à dire de l'organisation jusqu'à la production des rapports.

De la production du plan d'action, comme elle dépend essentiellement des étapes précédentes, c'est à dire de l'évaluation et de la stratégie, elle aura toute la misère du monde à se démarquer du piège de la marginalisation des acteurs de la base. Par ailleurs, comme elle commande la détermination des budgets, l'élaboration d'un chronogramme à travers un exercice de négociation intense entre les acteurs élites et les bailleurs de fonds, on voit difficilement comment parler de participation effective de toutes les parties prenantes dans la forme actuelle du processus.

Les approches participatives utilisées dans le processus d'élaboration de la stratégie et des plans d'action :nécessité de pragmatisme.

La plupart des exercices de planification de la stratégie et du plan d'action de la biodiversité ont été menés suivant la méthode de Planification des Projets par Objectifs (PPO) ou Cadre Logique en anglais Logical Framework (log frame) ou en allemand *Zielorientierte Projektplanung* (ZOPP). C'est une méthode de planification des projets qui est considérée comme un système d'organisation des processus de planification qui non seulement permet d'adopter une démarche systématique, mais qui satisfait aussi aux exigences de la communication (CEE, 1993).

Le cadre logique est une approche devant permettre de procéder à l'analyse des problèmes relatifs à la biodiversité identifiés à partir de l'état des lieux et de l'étude diagnostic de la biodiversité. Il permet également de procéder à la formulation et à l'analyse des objectifs à atteindre dans le cadre des interventions liées au domaine de la biodiversité eu égard aux problèmes analysés. Il comporte, en outre, deux phases qui décrivent d'une façon opérationnelle et matricielle les aspects les plus importants d'une intervention. La première phase consiste en une analyse de la situation. Elle comprend l'analyse des problèmes, des objectifs et des stratégies. L'analyse des problèmes est l'établissement des relations de causes à effets entre des facteurs négatifs d'une situation existante. L'analyse se présente sous forme d'un diagramme où les effets sont placés au-dessus et les causes en dessous d'un problème donné. Au cours de l'analyse des objectifs, les états négatifs du diagramme des problèmes sont convertis en états positifs atteints. Tous ces états positifs atteints sont présentés dans un diagramme d'objectifs, où la hiérarchie "moyens-fins" se trouve visualisée. Enfin, dans le diagramme des objectifs, les différents "ensembles" des objectifs de même nature sont appelés stratégies. Pour choisir la ou les stratégies on utilise un certain nombre de critères sur la base desquels on retient la stratégie la plus pertinente et opportune. La deuxième phase du cadre logique réfère à la planification. Il s'agit, au moyen d'une matrice, d'une mise en forme du contenu d'une intervention, en présentant de façon systématique et logique les objectifs, les résultats et les activités et leurs liens de causalité (logique verticale). Ceci n'est possible qu'après une analyse approfondie des données disponibles (problèmes, objectifs et possibilités) (CEE, 1993).

La présentation des problèmes et l'établissement des relations de causes à effets entre les facteurs négatifs à partir du cadre logique, bien qu'ayant le mérite de donner un tableau général de la situation à corriger, apparaissent sous la forme d'une structure linéaire. Ceci donne l'impression que les problèmes de gestion de la biodiversité pouvaient être considérés comme un chapelet de petits problèmes liés les uns aux autres. Nous savons pourtant que ces problèmes dépendent de plus en plus de forces sociales, politiques et économiques échappant du contexte local (internationalisation du marché, acculturation, etc.) mais n'en sont pas en même temps indépendants. Par ailleurs, si l'on veut aller plus loin dans l'analyse des problèmes, on est obligatoirement conduit à prendre en compte de plus en plus de variables exogènes- difficiles souvent à identifier car moins évidentes -, ce qui a pour effet de faire éclater l'outil d'analyse et de repousser ses limites théoriques à l'infini. Or le logical framework est un cadre, et un cadre dans son essence impose des limites.

Il existe pourtant d'autres approches qui pourraient permettre de faire participer pleinement les populations rurales. A titre d'exemple, on citerait la méthode MARP (Méthode Active / Accélérée de Recherche Participative) qui a pour but la connaissance des situations en milieu rural et tout récemment en milieu urbain. C'est une méthode qui se caractérise par la valorisation des connaissances locales, le respect du savoir des populations et la combinaison des connaissances modernes. La cueillette des données au travers de la MARP sert à orienter une intervention selon une logique de la communauté. La validité des informations ainsi recueillies est mieux assurée par une meilleure compréhension et appréciation du projet par les bénéficiaires- partenaires. Par ailleurs, le principe de triangulation utilisé par la MARP stipule qu'un problème ne peut pas être abordé d'un seul angle. Dans une recherche la MARP utilise au moins trois points de vue dans l'analyse d'un phénomène. Les trois aspects devant être triangulés sont: la représentativité dans la composition de l'équipe; la stratification des unités d'observation; la diversification des outils et techniques pour minimiser les biais (Gueye et Freudenberger, 1991). L'avantage de la MARP sur la PPO est le fait que la MARP permet une participation effective des parties prenantes au processus de planification entraînant des résultats positifs au niveau des détails, des subtilités et même des précisions sur les perceptions des populations locales en ce qui a trait aux ressources biologiques.

La limite de ces deux approches c'est qu'elles peuvent difficilement permettre de procéder à une analyse de systèmes très complexes à composantes multidimensionnelles. Le PPO est une approche dont l'analyse se conçoit de manière linéaire. Sa portée est limitée dans l'espace en ce sens qu'elle permet d'analyser des problèmes relatifs à une communauté, à une contrée, un pays et rarement à une sous-région ou une région. Ici, les facteurs externes pouvant influencer le cours de l'intervention sont seulement cités comme supposition importante mais non analysés (figure 1). Quant à la MARP, quoique présentant des avantages certains au niveau de la compréhension des perceptions et aspirations des populations locales, sa portée d'analyse en terme spatial reste également limitée.

Nous faisons pourtant face aujourd'hui à des ensembles vastes et complexes de phénomènes à causes multiples liées à l'évolution et aux structures économiques et sociales. Nous savons pourtant que certains modèles théoriques représentant les théories interactives visent à refléter les relations entre la nature, la société et la technologie (triades). Ces modèles se prêtent à des modalités d'analyse nombreuses et variées. Ces modèles permettent de débrouiller le grand ensemble de relations multicausales entre le monde naturel et le monde produit par l'être humain sous son double aspect matériel et intellectuel (Thom, 1980). Les problèmes relevant d'une causalité linéaire, comme semble être le cas dans l'analyse des problèmes par le cadre logique, font place à des problèmes de caractère systémique. Des problèmes environnementaux imputables à des agents relativement faciles à identifier font place à des ensembles complexes de problèmes économiques et sociaux qui sont fondamentalement de nature politique, eux-mêmes liés à la conjoncture internationale. Ainsi, par exemple, les grands enjeux générés par les conséquences de la mondialisation, ayant par ailleurs une incidence majeure mais moins perceptible sur la gestion des ressources naturelles deviennent difficiles à cerner dans le cadre des analyses qui se font à l'intérieur d'un cadre étroit que celui de PPO et de la MARP. Ceci exige que l'on adopte aujourd'hui une approche systémique au lieu de se concentrer sur des éléments isolés des rapports de causalité comme c'est le cas

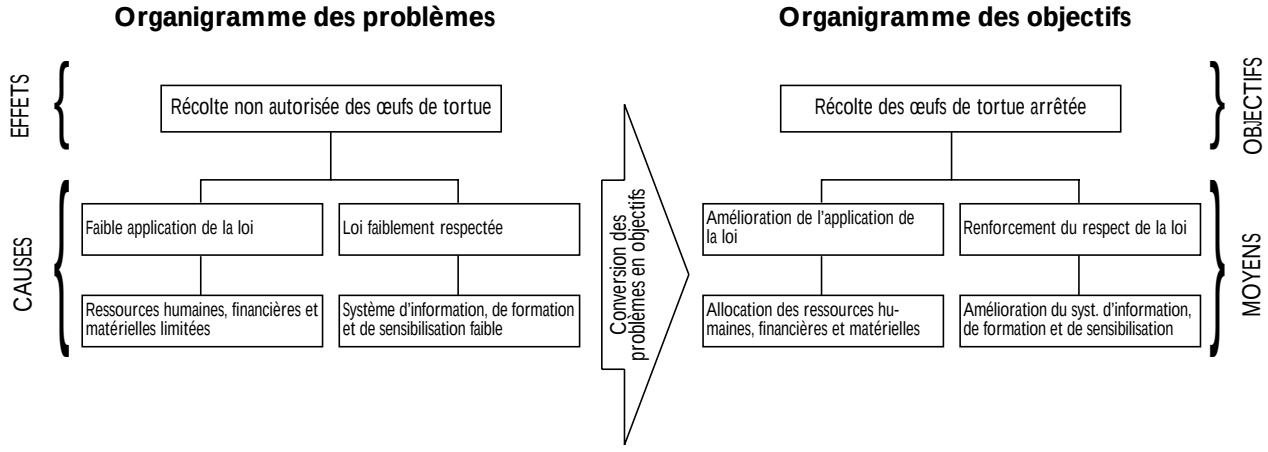

Figure 1: Conversion des problèmes en objectifs d'après la méthode PPO (Kasisi, 2001)

pour la PPO ou de se concentrer sur la dynamique interne d'un groupe et ses rapports immédiats avec le milieu extérieur comme c'est aussi la réalité de la MARP.

Conclusion.

Vingt ans après la publication de la Stratégie Mondiale de la Conservation (1980), le bilan de l'effectivité du processus de gestion durable de la diversité biologique démontre que la Convention sur la Diversité Biologique ratifiée par la majorité des pays de la planète a été un instrument juridique international important. La Convention sur la Diversité Biologique de par sa nature juridiquement contraignante à l'échelle internationale se fonde sur une approche globale, et non sectorielle, de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique. Les termes de la Convention ayant préséance sur la législation nationale des pays, les lois et les réglementations ont été adaptées aux prescriptions de la dite convention (PNUE/CBD, 1994). La traduction, en termes pratiques, des exigences nouvelles faisant suite à la ratification de cette convention par la plupart des pays, rencontre des problèmes de plusieurs ordres.

Au premier chef, la place des systèmes de valeurs et la prise en compte des différences de perceptions dans le processus de conservation de diversité biologique mériterait qu'on s'y attarde davantage. Nous avons soulevé l'apparente ambiguïté sémantique occasionnée par l'utilisation des vocables protection, conservation ou préservation de la diversité biologique et qui peut avoir des répercussions désastreuses sur la manière de gérer les ressources biologiques. Nous avons démontré qu'une des sources de cette ambiguïté demeure la dualité des perceptions selon qu'on conçoit la gestion des ressources naturelles sur base du modèle anglo-saxon ou latin. La compréhension et la prise en compte des différences perceptions dans la démarche de planification de la protection de la biodiversité, de l'utilisation durable de cette biodiversité et du partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de cette biodiversité peut permettre d'accroître la compréhension des bases rationnelles de ces différentes perceptions. C'est sur ces bases que les populations déterminent la manière dont elles vont exploiter le milieu et ses ressources. On peut accéder à la compréhension de la perception par le symbolisme, la littérature (contes, proverbes, dictons, romans, etc.), et l'art. Par ailleurs, la connaissance de l'univers culturel peut contribuer également à préciser et à comprendre le fonctionnement et l'articulation des mécanismes régissant toutes les sphères de la vie de la collectivité en vue d'y intégrer et d'y adapter les impératifs de la conservation de la biodiversité (Kasisi, 1989).

En ce qui a trait au rapport de force entre le savoir traditionnel et local et les connaissances scientifiques, la mise en œuvre et le succès des nouvelles pratiques faisant suite à l'application de la Convention sur la Diversité Biologique sont limités en raison des difficultés et du coût liés à l'acquisition de données scientifiques de qualité nécessaires pour l'élaboration de la plupart des stratégies et plans d'action de conservation de biodiversité et également pour les programmes de suivi. Le coût et les difficultés d'un suivi et d'une gestion efficaces de la biodiversité en milieux protégés et non protégés selon les critères classiques se révèlent souvent dans l'ensemble prohibitifs. Il existe déjà dans bien des cas, une foule d'informations écologiques relatives à la biodiversité dans le bassin de connaissances des populations locales. De plus, ces mêmes populations locales mettent souvent en œuvre des programmes de gestion et de suivi, ou des activités approchantes, dans le contexte des systèmes traditionnels de gestion (Hamilton et Walter, 2000:13-25).

Par ailleurs, il est généralement admis que les informations culturelles plus connues sous le nom de savoir écologique traditionnel (SET), peuvent être utiles aux chercheurs et aux gestionnaires surtout lorsqu'elles sont utilisées conjointement avec des données scientifiques classiques. Le savoir traditionnel et les connaissances spécialisées des chercheurs étrangers ou nationaux sont considérés par les tenants de la recherche sur le terrain associant les communautés villageoises comme étant plus puissants que les deux types de connaissances pris séparément, pour comprendre la réalité (Christie et White, 1997:172). Deux problèmes fondamentaux peuvent se poser lors de l'utilisation du SET. Le premier tient au fait que le SET et d'autres types de savoir traditionnel font partie intégrante de systèmes culturels complexes et qu'il faut des méthodes anthropologiques pour décrire et interpréter de manière utile ces informations. L'acquisition de ces connaissances est généralement difficile, elle prend du temps et sort du cadre de la formation professionnelle de la plupart des écologues, de planificateurs des stratégies de biodiversité et de gestionnaires des projets de biodiversité. Le second, qui est étroitement lié au premier, tient au fait que, souvent lorsque des chercheurs ont essayé d'intégrer les connaissances traditionnelles dans leurs recherches, le résultat a été une communication naïve des données issues d'entrevues ou d'observations prises hors de leur contexte culturel et historique. Les conclusions ont souvent été fausses ou trompeuses (Ruddle et al., 1992:263).

Trop souvent on s'imagine que, pour tenir compte des deux types de connaissances, il suffit de recueillir les données contenues dans la mémoire des

peuples et de les ajouter ou de les comparer aux données fournies par les sciences occidentales. Or, qu'elles proviennent de ces sciences ou des savoirs traditionnels, les données sont insérées dans des cadres conceptuels et interprétées à l'aide de systèmes de représentation éminemment culturels. Négliger ces cadres conceptuels, c'est priver de sens, désamorcer en quelque sorte, les informations qu'ils contiennent. Penser que l'on puisse incorporer aux sciences occidentales la totalité des données issues des savoirs traditionnels, c'est imposer la science comme référence et ne pas tenir compte du fait qu'elle est un système de représentation, qu'elle provient elle aussi d'une tradition culturelle spécifique. De la même façon, il serait illusoire, sans précautions préalables, de vouloir faire entrer les données issues des sciences occidentales dans les cadres conceptuels propres à d'autres horizons culturels. Lorsqu'il sera réellement pris en considération et que l'on en aura cerné toutes les implications, le concept de savoir écologique traditionnel, s'il est toujours accepté, entraînera des transformations profondes dans la recherche fondamentale puisqu'il permet que surgissent, aux côté de la science, et que soit valorisés, d'autres systèmes de connaissance. Parce que ces systèmes parfois recoupent la science, parfois la contredisent, parfois occupent des champs très différents, le concept de savoir écologique traditionnel convie à un éclatement du regard sur l'environnement (Mailhot, 1994).

Enfin, la participation effective de toutes les parties prenantes aux décisions touchant les questions de conservation de la biodiversité constitue le talon d'Achille du processus de planification des stratégies de conservation de biodiversité et de concrétisation d'une gestion durable de la diversité biologique.

Cette participation s'impose à toutes les étapes notamment celles de la planification, de la prise de décisions ainsi que celle de la gestion. Cette participation constitue un moyen précieux de tester et d'associer les objectifs économiques, sociaux et écologiques. La participation est en outre un moyen d'éviter les décisions inconsidérées, et constitue un instrument éducatif qui permet de faire comprendre au public l'importance de la conservation et les problèmes qui se posent, et aux planificateurs et dirigeants, les préoccupations de l'opinion. La participation est particulièrement importante en milieu rural car sans la participation active de la population rurale, sans sa compréhension des problèmes et de leurs solutions, les réalisations resteront limitées (UICN, PNUE et WWF, 1980). Les deux approches principalement utilisées dans le processus de la traduction concrète sur le terrain de l'esprit de la Convention sur la Diversité Biologique à savoir la PPO et la MARP présentent chacune des avantages méthodologiques indéniables. Il serait toutefois plus efficient d'inféoder la MARP à la PPO en débutant avec la première lors des consultations des populations rurales. Par la suite, la PPO aura à intégrer les résultats de la MARP lors des ateliers regroupant l'élite scientifique, technique et politique associés aux représentants des communautés rurales. Ainsi, d'une pierre deux coups, on aura résolu en partie la question du dualisme global / local et accessoirement on aura répondu à la nécessité de procéder à une démarche qui respecte la logique de "bottom-up". Quant à la réponse relative aux préoccupations soulevées par la nature complexe des systèmes à analyser pour une meilleure planification, elle viendra des études additionnelles qui se feront en synergie avec les données de base provenant du SET et d'autres données scientifiques classiques effectuées durant la phase de l'évaluation. La question d'un retour dans le processus de planification de la biodiversité en vue d'y intégrer les préoccupations soulevées dans cet article, finalement, ne se pose pas avec grande acuité. Les trois outils à savoir les études nationales, la stratégie et le plan d'action devant, en principe, être élaborés de manière participative, cyclique et adaptative.

Bibliographie.

CEE. 1993. Gestion du cycle de projet : approche intégrée et cadre logique

Chauvet, M. et L. Olivier. 1993. La biodiversité enjeu planétaire. Préserver notre patrimoine. Éditions Sang de la terre, Paris.

Christie, P. et A.T. White. 1997. Trends in development in coastal area management in tropical countries: from central to community orientation. Coastal Management 25:155–181.

Gome, G.H. 1999. Forêts sacrées patrimoine écologique vital de Côte d'Ivoire. CRDI.

Gueye, B. et K.S. Freudenberger. 1991. Introduction à la méthode accélérée de recherche participative (MARP). Rapid Rural Appraisal.

Hamilton, R. et R. Walter. 2000. Le savoir écologique traditionnel et son rôle dans la conception de la recherche halieutique : une étude de cas du lagon de Roviana (îles Salomon). Ressources marines et traditions 11 : 13–25.

Jacobs, P. 1981. Human Settlement Issues 6 : Environmental Strategy and Action : The Challenge of the World Conservation Strategy. University of British Columbia Press.

Jacobs, P. and D. Munro. 1986. Conservation with equity : Strategies for sustainable development.

Jacobs, P. et B. Sadler. 1995. Développement durable et évaluation environnementale : perspectives de planification d'un avenir commun. Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale.

Kasisi, R. 1989. La planification et l'application d'un développement durable comme principale stratégie de conservation des ressources dans la région du Parc national de Kahuzi-Biega (Zaïre).

Kasisi, R. 1998. Rapport de mission d'expertise relative à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de diversité biologique du Tchad.

Kasisi, R. 1999. Rapport de mission d'expertise relative à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de diversité biologique du Mali.

Kasisi, R. 1999. Rapport de mission d'expertise relative à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de diversité biologique du Gabon.

Kasisi, R. 2000. Rapport de mission d'expertise relative à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de diversité biologique de la Côte d'Ivoire.

Kasisi. R., Y. Konaté et M.Pereira. 2001. Rapport d'expertise pour la création d'un réseau des aires protégées de l'Archipel de Cap Vert.

Mailhot, J. 1993. Le savoir écologique traditionnel : la variabilité des systèmes de connaissance et leur étude. Dossier-synthèse No 4. Évaluation environnementale du projet Grande-Baleine. Le bureau de soutien de l'examen public du Projet Grande Baleine. 52 p.

McNeelly, J.A., K.R. Miller, W.V. Reid, R.A. Mittermeier and T.B. Werner. (1990). Conserving the world's biological diversity. IUCN, Gland, Switzerland.

Pimbert, M. 1997. La Convention sur la Diversité Biologique, cinq ans après Rio. Journal of International Development 9(3):415–425

PNUE/CBD. 1994. Convention sur la Diversité Biologique : textes et annexes.

République centrafricaine. 2000. Stratégie Nationale pour la conservation de la diversité biologique en République centrafricaine. (Version provisoire).

République de Côte d'Ivoire. 1999. Diversité biologique de la Côte d'Ivoire : rapport de synthèse. Ministère de l'Environnement et de la Forêt.

Ruddle, K., E. Hviding and R.E. Johannes. 1992. Marine resources management in the context of customary tenure. Marine Resource Economics 7:249–273.

Saunier, R. and R. Meganck. 1995. Conservation of Biodiversity and New Regional Planning.

SEPA. 1999. Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité de Cap Vert.

Thom, R. 1980. Halte au hasard, silence au bruit. Revue Débat.

UICN, PNUE et WRI. 1995. Planification Nationale de la Biodiversité : Principes directeurs basés sur l'expérience initiale des pays dans le monde.

UICN, PNUE et WWF. 1980. Stratégie Mondiale pour la Conservation

UNBIO. 1998. Rapport d'activités : Stratégie et Plan d'action en matière de diversité biologique de la Guinée.

Vincent, S. 1994. La consultation des populations : définition et questions méthodologiques. Dossier No 10. Évaluation environnementale du projet Grande-Baleine.

Les auteurs

Robert Kasisi

Professeur agrégé à l'École d'Architecture de Paysage (Faculté de l'Aménagement) de l'Université de Montréal, ancien chargé de programme pour l'Afrique centrale et de l'ouest et représentant au Gabon du WWF-International, Robert Kasisi en plus de ses charges professorales à mi-temps, intervient actuellement pour le compte du FEM (GEF) en tant qu'expert en biodiversité dans la plupart des pays d'Afrique. Parmi ses multiples interventions, il a assisté techniquement plusieurs pays d'Afrique francophone dans l'élaboration de la stratégie et plan d'action de la biodiversité. Il s'agit notamment de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée, du Mali et du Tchad.

Peter Jacobs

Professeur titulaire à l'École d'architecture de paysage, de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, Peter Jacobs a reçu plusieurs prix et décorations pour l'ensemble de sa contribution dans le domaine de l'architecture et de l'environnement autant au Canada qu'aux États-Unis. Il a, par ailleurs, été président de la Commission du développement viable au sein de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et comme président de la Commission de la qualité environnementale Kativik au Nouveau-Québec. Il est président du Comité public sur l'état de l'environnement au Canada et il siège au sein de plusieurs comités canadiens concernés par les problématiques environnementales et du développement durable. Il a écrit plusieurs livres, articles scientifiques et professionnels relatifs au développement durable, à l'évaluation environnementale, à l'architecture et à la conservation de la biodiversité. Il a aussi été durant plusieurs années professeur invité à l'Université Harvard et dans d'autres universités au Canada, en France, en Amérique latine et en Israël.